

La séance est ouverte à 19 heures 35 en présence de :

Élue : Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale de la ville de Montreuil.

Services de la ville : Sylvie Baste, Service de la Démocratie participative ; Thomas Mercet, chargé de mission démocratie de proximité ; Hasna , coordinatrice, service de la Démocratie participative ; Julien Roman, service de la Démocratie participative.

Habitants : Le Herrise Yvon, Le Gall Evelyne, Marchand Pascaline, Szaran Claude, Cappelletto Mario, Marion Frédéric, Le Dily Martine, Lamonica Françoise, Bonnet Jean-Pierre, Tholauder Anna ;

<u>1</u>	<u>Présentation du nouveau service de la Démocratie participative.....</u>	<u>1</u>
<u>2</u>	<u>Point sur les moyens à disposition des conseils de quartier.....</u>	<u>1</u>
<u>3</u>	<u>Partages d'expériences.....</u>	<u>2</u>

1 Présentation du nouveau service de la Démocratie participative

Tania Assouline signale la création d'un nouveau service de la Démocratie participative dans la direction de la citoyenneté. Sylvie Baste en est responsable. Il comprend également trois personnes, dont deux chargés de mission : Thomas Mercet et Julien Roman. Les chargés de mission sont répartis géographiquement, mais sont polyvalents en termes de compétences.

Thomas Mercet annonce qu'il quitte ses fonctions à la fin du mois après cinq ans de travail aux côtés des habitants des quartiers. Il les remercie pour les expériences partagées. Yvon Le Hérissé salue son travail et le remercie.

Sylvie Baste explique que les actions du service de la Démocratie participative seront mises en œuvre sur des périmètres sectoriels ou plus étendus. Ce service assurera une cohérence des actions menées en travaillant dans plusieurs champs, afin de permettre également une organisation plus simple. Le service est un facilitateur : il effectue un suivi des conseils de quartier et les met en contact avec les interlocuteurs idoines.

Tania Assouline signale que le service de la Démocratie participative est un service ressource, mais ne se substitue pas aux autres services de la Ville. Il travaille en collaboration avec les antennes de quartier.

2 Point sur les moyens à disposition des conseils de quartier

Thomas Mercet a mis à jour une fiche récapitulant les moyens à disposition des conseils de quartier.

Tania Assouline signale que les enveloppes initiatives de quartier sont insuffisamment consommées. Elle rappelle que chaque conseil de quartier dispose de 1 000 euros par an dédiés au fonctionnement et à l'animation (projets pour créer du lien social, expositions, formations, animations à destination des enfants, etc.)

Thomas Mercet rappelle qu'un achat inférieur à 500 euros entre dans le budget de fonctionnement et qu'il existe un partenariat entre la Ville et Monoprix qui permet aux habitants de quartier de ne pas avancer d'argent pour les achats de petit matériel.

Une habitante rencontre un problème de stockage de matériel pour son conseil de quartier et demande que soit mis à sa disposition un placard fermant à clé. Tania Assouline répond que l'achat d'un placard peut entrer dans le cadre d'une enveloppe initiative de quartier, mais qu'il serait plus profitable qu'un tel meuble provienne de la récupération ou soit mis à disposition par la Ville.

Une habitante signale que les budgets sont sous-consommés par manque d'information claire sur les procédures de demandes de financement. Tania Assouline signale que les procédures seront de nouveau envoyées aux habitants de quartier. Une habitante suggère de fixer une date ferme pour la soumission des dernières demandes de financement en fin d'année.

Une habitante rappelle que son conseil de quartier n'a toujours pas reçu les panneaux plastifiés demandés. Thomas Mercet rappelle que l'acceptation de cette demande nécessite qu'elle soit accompagnée d'un plan d'implantation afin que les panneaux ne soient pas retirés par les agents des espaces publics.

3 Partages d'expériences

Une habitante témoigne de sa difficulté à faire adopter en plénière des projets, notamment la création d'un wiki. Une habitante s'interroge sur la pertinence du vote dans un conseil de quartier, les habitants n'étant pas les mêmes à chaque réunion.

Une habitante signale que le dialogue est parfois difficile avec les employés municipaux qui considèrent qu'ils ont une meilleure expertise que les habitants. Elle suggère d'organiser des formations communes à ces derniers et aux habitants de quartier.

Il est rappelé que les habitants de quartier sont bénévoles. Un habitant signale qu'en conséquence, son conseil de quartier n'est animé que par des personnes à la retraite qui n'ont pas de relève chez les habitants plus jeunes, n'étant pas en phase avec les nouvelles pratiques démocratiques. Il souhaiterait organiser un temps d'échange pour approfondir cette question. Une habitante signale que certains membres des conseils de quartier ne s'informent ou ne travaillent que sur Internet et ne participent pas aux réunions.

Une habitante manifeste son intérêt à suivre une formation de communication afin de rendre attractifs les conseils de quartier et leurs actions. Une habitante rappelle que la majorité des habitants n'assiste aux conseils de quartier que quand le sujet les concerne directement. Un habitant suggère d'inviter des élus lors de conseils de quartier sur des sujets qui relèvent de leur compétence, afin de rendre les réunions plus attractives. Un conseiller s'interroge sur la manière de faire évoluer les habitants de la réprobation à la construction d'actions collectives. Une habitante signale que l'absence de résolution des problèmes récurrents d'un quartier décourage les habitants à se lancer dans des projets.

Une habitante témoigne de la pratique de son conseil de quartier d'inscrire le nom des participants sur des chevalets ; cela facilite leur identification et améliore leur implication dans la réunion. Un habitant met en garde contre une trop grande ambition des conseils de quartiers, qui peuvent amener les animateurs, souvent peu nombreux, à s'essouffler. Il considère qu'il ne faut pas attendre des habitants qu'ils s'investissent plus souvent que ponctuellement.

Un habitant suggère de faire appel à l'association ATD Quart Monde afin qu'elle partage ses connaissances et son expérience dans l'inclusion de publics. Tania Assouline propose d'entrer en contact avec elle afin d'organiser des formations à destination des conseils de quartier intéressés. Une habitante remarque qu'il est effectivement difficile d'atteindre les publics les plus concernés par les difficultés rencontrées dans un quartier. Une habitante signale que la langue peut parfois être une barrière, notamment pour certains commerçants de son quartier. Sylvie Baste signale le travail du service intégration, qui œuvre en faveur des publics ayant recours aux écrivains publics, aux ateliers sociolinguistiques et vivants dans les foyers de migrants pour les inciter à participer.

Un habitant considère que l'implication d'un grand nombre d'habitants n'est pas nécessaire, mais qu'il est important que les habitants soient informés du travail effectué. Il signale que 200 habitants en moyenne ouvrent les mails envoyés par le collectif d'animation. Leur intérêt justifie le rôle de son conseil de quartier. Un habitant signale que l'existence des conseils de quartier permet aux habitants d'avoir des référents et de s'informer des actualités du quartier, même s'ils ne participent pas à ses réunions.

Coordination des Conseils de quartier – 03/07/2017

Une habitante considère que le rôle des conseils de quartier n'est pas d'avoir les ambitions d'une association d'insertion, mais d'offrir un espace d'expression pour que les récriminations individuelles s'expriment en public de façon plus modérée que si elles ne pouvaient être exprimées que dans des cadres privés et de créer du lien social. Tania Assouline affirme que le rôle des conseils de quartier n'est pas de régler les problèmes de manque de confiance et d'implication dans l'action collective, mais qu'ils permettent de mettre un peu plus de collectif dans la vie de quartier.

Tania Assouline rappelle les prochaines échéances :

- le comité de suivi du budget participatif le 18 septembre
- la journée des associations le 23 septembre
- le lancement de la deuxième édition du budget participatif le 30 septembre

La séance est levée à 21 heures 25.